



Conséquences des nouvelles réglementations phytosanitaires sur les activités d'une association qui diffuse la biodiversité



Joël Vuagniaux

Directeur de l'association ResSources de vie
info@association-ressources.ch

Congrès CPC 14.11.2019



L'association

- Siège à Bretonnières (VD)
- Organisation à but non lucratif



Buts de l'association:

- Conservation des ressources phytogénétiques: variétés rares, anciennes et modernes (excepté hybrides F1)
- Permettre l'accès à chacun(e) à des ressources de qualité

Comment?

Organise et anime un réseau régional:

- > jardiniers amateurs, agriculteurs, autres organisations
- > plus de 700 membres à ce jour (dont parrains/marraines)

Congrès CPC 14.11.2019

Activités et ressources végétales



- Conservation des ressources par l'utilisation
- Vente/remise de matériel végétal : semences et plantons
 - >Semences: env. 10'000 sachets/an
 - >Plantons: env. 3'000/an



Par quels moyens?

- Sur place, à la boutique
- Sur les marchés (Suisse romande)
- A distance: commande par internet, téléphone

Congrès CPC 14.11.2019

D'où viennent les plantes ?



Semences:

- Réseau ResSources (parrains, marraines)
- Producteurs suisses (p.ex. Artha Samen)
- Producteurs en Franche-Comté (FR): achat en vrac, puis conditionnement



Plantons:

- env. 30 variétés /an produites à partir des semences propres

Congrès CPC 14.11.2019

Qui achète les ressources?



Clientèle: 95% privés, 5% professionnels



Remise de semences:

-> aux privés: pas soumis au passeport phytosanitaire (PP) pour la production suisse.

-> à des agriculteurs: soumis au PP que pour les espèces de la liste (OSaVé-DEFR-DETEC). Impact

Congrès CPC 14.11.2019



Qui achète les ressources?



Clientèle: 95% privés, 5% commerciaux

Remise de plantons:

-> aux privés: non soumis au passeport phytosanitaire (PP)

-> à des agriculteurs (10% vente annuelle): soumis au PP.
Dérogation possible?

pas de vente de plantons à distance!

Congrès CPC 14.11.2019

Questions / incertitudes



- Vente sur les marchés: sous quelles conditions peut-être transféré le matériel (semences et plantons) d'un canton à l'autre?
- Achat de semences en vrac en France pour la remise à privés: quels sont les devoirs du producteur en France et de notre organisation, sachant qu'il s'agit de petites quantités?
- Remise de plantons à des agriculteurs: soumis à PP. Dérogation possible?
- Projets humanitaires: envoi de semences à l'étranger (petites quantités). Comment faire dès 1.1.2020?
- Quelles sont les démarches pour devenir une entreprise agréée, quels sont les coûts et la durée?

Congrès CPC 14.11.2019

Risques



- Des étapes supplémentaires (demande de dérogation) risquent de pousser les acteurs et partenaires à arrêter leur engagement/collaboration plutôt que de les encourager à travailler ensemble.
- Perte de diversité variétale en circulation (et aussi de savoirs-faire et de personnes engagées dans ce travail).

Congrès CPC 14.11.2019

